

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
22 janvier 2025

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AS92

présenté par  
M. Di Filippo

-----

**ARTICLE 17 BIS C**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans un contexte extrêmement tendu pour nos finances publiques, et au vu du coût et de la faisabilité réelle d'un tel dispositif et des risques de fraude qu'il présente, il semble préférable de concentrer les moyens disponibles pour travailler à l'amélioration de l'accès aux soins pour nos concitoyens.